

Référence : C.4 - C.4.3 – 4 – AMP



Distribution de composteurs, communication et formation de guides composteur

C.4.3 Poursuivre le déploiement du compostage individuel sur les territoires semi-urbains

ACTEUR ET TERRITOIRE



Métropole Aix Marseille Provence CT5
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Gisèle Ravez

Responsable Projets et développement

gisele.ravez@ampmetropole.fr

04 42 11 26 51

CONTEXTE

Réduire ses déchets tout en nourrissant le sol... Une belle perspective !

Les biodéchets représentent 1/3 de nos ordures ménagères, soit sur la métropole un tonnage annuel estimé à 231 800 tonnes (chiffres RPOS AMP 2017).

Le gisement d'évitement par le compostage individuel au niveau national est évalué à 160 kg/hab/an (données ADEME : déchets alimentaires des ménages et déchets vert, dans les OMR ou en déchèteries).

Sur ce gisement le potentiel de réduction par compostage individuel est fixé à 69 kg/hab. participant/an. Il se répartit :

- Sur les déchets de cuisine, dont le gisement d'évitement au niveau national est de 74 kg/hab/an, le potentiel de réduction est évalué entre 40 et 70 kg/pratiquant/an (données ADEME). Le potentiel sur la Métropole est estimé à 55 kg/pratiquant/an.
- Sur les déchets verts, dont le gisement d'évitement au niveau national (données ADEME) est de 67 kg/hab/an (54 kg en déchèteries +13 kg dans OMR), le potentiel d'évitement est estimé sur la Métropole à 70% du gisement à répartir entre les déchets verts valorisés par compostage : 14 kg/hab/an et les déchets verts valorisés par une gestion autonome des déchets verts : 33 kg/hab/an.

Actuellement, ce gisement important est évacué avec les ordures ménagères résiduelles. Il est traité via l'enfouissement ou la valorisation énergétique.

La Métropole souhaite donc promouvoir le compostage de proximité, en dotant les ménages de composteurs individuels.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Respecter la réglementation,
- Sensibiliser la population à une gestion optimale des déchets,
- Réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées et traitées par la collectivité, et réduire, à terme, les dépenses de gestion des déchets,
- Réduire la quantité importante de déchets verts collectés en porte à porte ou en déchèteries, et traités,
- Offrir aux habitants un nouveau service de proximité en leur permettant d'évacuer rapidement leurs déchets sans nuisance, de produire du compost utilisable dans leur jardin, et de limiter l'utilisation de produits chimiques destinés à enrichir le sol,
- Participer à la préservation de l'environnement.

Objectifs quantitatifs

Le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, approuvé en décembre 2019, fixe l'objectif d'équiper **25 % des foyers** individuels à l'échelle métropolitaine d'ici 2025.

Résultats quantitatifs

- **Formation de 4 agents** pour être guides composteur selon le référentiel de l'ADEME
- Démarrage de la distribution sur les communes de Cornillon-Confoux, Fos-Sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, et Port St Louis du Rhône en octobre 2021
- 44 permanences de distribution organisées entre les mois d'octobre 2021 et le 8 mars 2023 pour **1890 composteurs distribués**.

	Octobre à décembre 2021	2022	Janvier au 8 mars 2023	TOTAL
Nombre de composteurs distribués	866	875	149	1890

Résultats qualitatifs

Mise en place d'une adresse mail spécifique pour répondre aux questions des usagers sur le compostage

MISE EN ŒUVRE

Un important travail de préparation a été nécessaire avant le déploiement concret de l'opération : formation au compostage des agents chargés de la distribution des composteurs (guides composteur), recherche de lieux de distribution sur les différentes villes, définition des conditions techniques de distribution, déploiement d'un logiciel de réservation des composteurs lors de permanences tournantes sur les différentes villes, élaboration de supports de communication et commande et stockage des composteurs et accessoires (bioseaux, aérateurs...).

Les permanences ont ensuite pu être organisées selon un calendrier prédéfini.

Préalablement à chaque permanence, des communications sont faites sur le site internet de la structure et dans les supports de communication des villes afin d'inciter les personnes à réserver un composteur.

Lors de la permanence, une formation est donnée aux administrés afin de maximiser les chances de succès quant à leur utilisation de leur composteur (où installer le composteur, quels déchets y mettre / ne pas y mettre...).

Description de l'action

Des composteurs pour valoriser nos déchets

Dans le cadre du schéma métropolitain de gestion des déchets, le Conseil de Territoire Istres Ouest-Provence met en place le compostage domestique. Dès cette année l'intercommunalité souhaite équiper 3 000 foyers en composteurs individuels* ainsi qu'une trentaine d'écoles en composteurs pédagogiques et une dizaine de résidences en composteurs collectifs.



L'opération débutera à la fin du premier semestre 2021 et s'étendra sur trois années. Ainsi, il sera demandé aux habitants souhaitant s'équiper d'un composteur individuel une participation forfaitaire de 10 euros. Ils seront ensuite accompagnés dans la mise en service de cet outil par des agents du territoire formés au compostage domestique.

« Cette action s'inscrit d'abord dans la ferme volonté de réduire nos déchets à la source pour des questions de préservation de l'environnement. Mais elle se dessine aussi comme une nécessité si l'on considère la raréfaction des modes de traitement pour les déchets et la forte augmentation des coûts. Nos bio-déchets ont un fort potentiel de recyclage, et nous devons faire en sorte de les valoriser au mieux et au maximum », souligne le président du Conseil de territoire et maire d'Istres, François Bernardini.

Cette action d'un montant de 240 000 € fait l'objet d'un financement de 60% de l'Union Européenne, dans le cadre du projet LIFE IP Smart Waste PACA et de la Région Sud.

* Les composteurs devraient être disponibles, courant juin 2021. Vous serez informés de l'ouverture des réservations et de leurs modalités à compter du mois de mai.

Pour plus d'information contacter le Conseil de Territoire Istres Ouest-Provence au 04 42 11 16 16 internet : www.ouestprovence.fr

Année 2020 :

- Formation de 4 agents pour être guides composteurs
- Commande des premiers composteurs
- Elaboration de supports de communication

Année 2021 :

- Préparation technique de l'organisation des permanences de distribution
- Mise en place d'un logiciel de réservation des composteurs
- Démarrage des permanences de distribution en octobre 2021

Planning
Année 2022 :

- Poursuite des permanences de distribution et des campagnes de communication en faveur du compostage individuel

Année 2022 :

- Poursuite des permanences de distribution et des campagnes de communication en faveur du compostage individuel

-
- Implication du service des Ambassadeurs de tri
 - Former 4 ambassadeurs pour être guides composteurs
 - Implication de plusieurs agents de la Régie Intercommunales de Collecte et Valorisation des Déchets (organisation technique et pratique du projet, suivi des réservations, des stocks, des commandes de composteurs...)
 - Implication du service communication de la Métropole pour élaboration de supports de communication
 - Implication du service informatique de la Métropole
 - Implication des communes pour l'organisation des permanences et de leur service communication pour relayer la communication
-

Moyens humains

Moyens financiers

-
- Formation de 4 agents guides composteurs : 2.106 euros
 - Acquisition de 3.689 composteurs : 221.948,61 euros
 - Impression de supports de communication : 593.91 euros
 - Tenue de permanences de distribution par les guides composteurs (2021/2022) : 11.025,77 euros
-

Moyens techniques

- Acquisition de composteurs 300 et 600 litres
 - Réalisation et impression de panneaux de communication, de guides du compostage, d'affiches
 - Déploiement d'un logiciel de réservation de composteurs
-

Partenaires mobilisés

Les communes de Cornillon-Confoux, Fos-Sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, et Port St Louis du Rhône

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

- Offrir la possibilité aux administrés de retirer leur composteur pas uniquement sur la permanence de leur lieu de résidence mais aussi sur d'autres communes. Il leur est, en effet, parfois plus pratique d'aller à une permanence sur la commune où ils travaillent
- Tenter d'organiser périodiquement des permanences en dehors des heures de bureaux ou le weekend
- Organisation d'une petite formation sur le compostage avant la remise du composteur
- Implication des élus en faveur du compostage et approbation d'un Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés dont l'un des axes est la promotion du compostage individuel
- Soutiens financiers dans le cadre du LIFE

Difficultés rencontrées

- Difficulté à faire passer les gens à l'action et à s'équiper d'un composteur
- Contrainte entre les horaires possibles de distribution des composteurs par rapport au temps de travail des agents (en journée) et la disponibilité des usagers (parfois uniquement en dehors des heures de bureaux)
- Oubli de la date de la permanence par certains usagers et donc nécessité de refixer un RDV (opération chronophage)

Recommandations

- Communiquer régulièrement pour sensibiliser les personnes sur l'intérêt du compostage (piqûres de rappel)
- Faire des rappels avant la tenue des permanences afin de limiter le nombre de personnes qui oublient de venir récupérer leur composteur